

## Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

### Quels sont les patients concernés ?

Les patients en auto-traitement : personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé

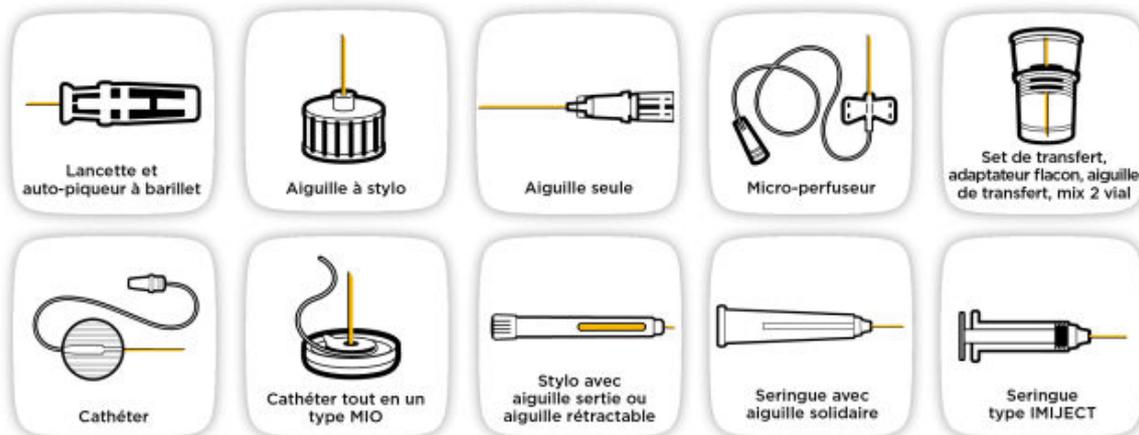
→ diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson, d'ostéoporose ou séropositives, ...

**ATTENTION** : les Professionnels Libéraux de Santé (PLS), dont l'intervention génère également des DASRI perforants, sont responsables de leurs déchets d'activités de soins et de leur élimination hors dispositif DASTRI

### Quels sont les déchets concernés ?

Seuls les déchets piquants, coupants, tranchants sont pris en charge

#### LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



### Comment se procurer les contenants ?

Toutes les pharmacies ont l'obligation réglementaire de remettre GRATUITEMENT aux patients en auto-traitement des boîtes à aiguilles, sur présentation de leurs ordonnances.

→ il existe 2 formats : 1 litre et 2 litres

### Où jeter ses DASRI ?

Lorsqu'une boîte à aiguilles est pleine, le patient en auto-traitement actionne la fermeture définitive et l'apporte dans l'une des deux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, aux jours et horaires d'ouverture.

**Bien trier ses DASRI, c'est assurer la sécurité des personnels de collecte et de tri.**